

LUTTE DE CLASSE ET SYNDICAT EN ISRAEL

Quiconque n'a pas cédé à l'enchantement produit par les structures du secteur auto-gestionnaire et coopératif de l'économie israélienne a pu apprécier à leur vraie valeur combien de mesures extrêmement répressives avaient été prises, ces derniers temps, contre les travailleurs, juifs ou arabes. Aux règlements policiers des grèves successives des dockers d'ASHOD, des postiers et du bâtiment qui, toutes, précédèrent la guerre dite des "Six Jours", succéda la menace gouvernementale d'appliquer la loi d'exception, déjà utilisée par les autorités britanniques en 1945, sur tout mouvement transgressant les contrats de travail et l'arbitrage obligatoire.

Chose tout à fait spécifique à ISRAEL, la formation du syndicat dans ce pays ne répondit pas aux besoins que ressentait la classe ouvrière pour résister à l'oppression du capital. Il ne naissait pas des tentatives ouvrières spontanées pour restreindre la concurrence entre salariés, ni encore moins comme "école élémentaire" de la guerre entre le Capital et le Travail.

Fondée, en 1920, avant même que la classe ouvrière apparaisse sur les devants de la scène sociale, l'Histadrout ou C.G.T. locale unique - plutôt que d'insister sur le caractère universel de la lutte des exploités par-dessus les barrières nationales, raciales ou religieuses, et plutôt que de soutenir l'union de tous les travailleurs de PALESTINE, organisait, par des grèves à caractère raciste, le boycott des travailleurs n'ayant pas l'insigne privilège d'appartenir à la "communauté juive". La Histadrout qui complétait, en l'amplifiant, le travail commencé par la colonisation kibboutzique, devait dès sa fondation être la clé de voûte du processus d'industrialisation de l'Etat, et ne jamais se départir de ce rôle.

Ainsi, après avoir activement œuvré au développement capitaliste d'ISRAEL, l'Histadrout est devenue le plus formidable employeur du pays, dont le pouvoir étend son réseau de ramifications partout où s'effectue l'exploitation du travail salarié. Cette destination au service exclusif du capital lui impose donc la tâche suprême de chatier les grèves sauvages comme autant d'atteintes aux droits sacrés d'ISRAEL à exister.